

Activités parlementaires

2016



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Chris Collins

président de l'Assemblée législative

du Nouveau-Brunswick



Le 20 octobre 2017

L'honorable Chris Collins
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 28^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Donald J. Forestell". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish at the end.

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
FAITS SAILLANTS.....	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	5
Rôle des députés	5
Activités de la Chambre	6
Statistiques comparatives sur la Chambre	9
Députés au 31 décembre 2016.....	10
Activités des comités.....	12
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées	18
Activités spéciales et cérémonies	20
Colloque parlementaire pour élèves	22
Programme des pages.....	23
Diffusion et webdiffusion	24
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	25
Description des fonctions	26
Bureau du greffier	27
Service des finances et des ressources humaines.....	30
Bibliothèque de l'Assemblée législative	34
Bureau du hansard.....	37
Traduction des débats.....	41
Projet spécial.....	44
Programme pour les parlementaires.....	46



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative

L'année 2016 est une année mouvementée pour les bureaux de l'Assemblée législative. La deuxième session de la 58^e législature prend fin et la troisième session commence. En tout, la Chambre siège 46 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 99 réunions. Un remaniement ministériel, l'élection d'un nouveau chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, la publication du rapport définitif d'un comité spécial et la nomination recommandée de trois nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée sont quelques-uns des faits marquants de l'année.

La deuxième session de la 58^e législature, qui s'ajourne le 18 décembre 2015, après 12 jours de séance, reprend le 2 février 2016. Ce jour-là, Roger Melanson, le ministre des Finances, dépose le deuxième budget du gouvernement. Blaine Higgs, porte-parole de l'opposition en matière des finances, prononce le 4 février la réponse au discours du budget.

Au cours de la séance du printemps, la Chambre étudie 56 projets de loi. La Chambre ajourne ses travaux le 8 juillet, après un total de 27 jours de séance au cours du printemps. La deuxième session est ensuite prorogée le matin du 2 novembre. En tout, 66 projets de loi sont déposés au cours de la deuxième session, dont 36 reçoivent la sanction royale.

La Chambre siège 40 jours pendant la deuxième session, pour un total de 171 heures, par rapport à 64 jours de séance, ou 245 heures, durant la session précédente. La réduction du nombre de jours de séance découle du fait que les projets de loi et les prévisions budgétaires sont renvoyés à des comités permanents différents. Le Comité permanent de la politique économique consacre 59 heures à l'étude de projets de loi ; pour leur part, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires consacrent les 80 heures prescrites à l'étude des prévisions budgétaires.

Des changements importants au sein du Cabinet sont annoncés le 6 juin, et Cathy Rogers devient notamment la première femme à être ministre des Finances du Nouveau-Brunswick. M^{me} Rogers était la ministre du Développement social. Deux autres parlementaires sont ajoutés au Cabinet : Lisa Harris est nommée ministre des Aînés et des Soins de longue durée, et John Ames est nommé ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Voici la liste des autres ministres : Brian Gallant, premier ministre ; Stephen Horsman, vice-premier ministre et ministre des Familles et des Enfants ; Denis Landry, ministre de la Justice et de la Sécurité publique ; Donald Arseneault, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Rick Doucet, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, ministre du Développement de l'énergie et des ressources et leader parlementaire du gouvernement ; Victor Boudreau, ministre de la Santé et leader parlementaire adjoint du gouvernement ; Ed Doherty, ministre de Services Nouveau-Brunswick ; Brian Kenny, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; Bill Fraser, ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Roger Melanson, président du Conseil du Trésor ; Francine Landry, ministre du Développement économique ; Serge Rousselle, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux et procureur général.

Le 29 juin, Hédard Albert et Monique LeBlanc sont nommés vice-présidents de la Chambre et remplacent Lisa Harris et Bernard LeBlanc.

Le 8 avril, le Comité spécial sur les changements climatiques est constitué par la Chambre. Le comité a pour mission de mener des consultations publiques sur la question des changements climatiques et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations. De juillet à septembre, des audiences publiques se tiennent dans l'ensemble de la province, y compris dans les collectivités des Premières nations. Le comité reçoit aussi des comptes rendus d'information



de la part d'experts en la matière et de ministères. Le comité publie son rapport définitif le 24 octobre, lequel contient 85 recommandations sur des questions comme le rôle de direction du gouvernement, les possibilités économiques, l'adaptation, l'atténuation et le financement des initiatives en matière de changements climatiques.

Le 22 octobre, le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick tient son congrès à la direction du parti, où Blaine Higgs est élu à la direction au troisième tour en l'emportant sur six adversaires. M. Higgs a été élu pour la première fois lors des élections générales de 2010 et a été ministre des Finances. Il a été réélu en 2014 à titre de député de Quispamsis. M. Higgs remplace Bruce Fitch à titre de chef de l'opposition officielle.

Le 31 octobre, la circonscription électorale de Charlotte-Campobello est renommée la circonscription électorale de Sainte-Croix pour mieux correspondre à la région qu'elle représente.

La troisième session de la 58^e législature s'ouvre le 2 novembre. La lieutenant-gouverneure donne lecture du discours du trône qui énonce le programme législatif du gouvernement. Le chef de l'opposition officielle, M. Higgs, prononce le 4 novembre l'adresse en réponse au discours du trône.

Pendant la séance d'automne, 38 projets de loi sont déposés. En particulier, un projet de loi est déposé pour créer le Bureau du commissaire à l'intégrité, qui s'occupe des questions liées aux lois actuelles en matière de conflit d'intérêts, d'inscription des lobbyistes, d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Ce projet de loi élargit le champ de responsabilités du défenseur des enfants et de la jeunesse afin d'y inclure un rôle de défense des droits des adultes sous protection et des aînés.

Après 26 années de service exemplaire à l'Assemblée législative et au gouvernement de la province, Marion Macfarlane se retire de sa charge de traductrice principale à Traduction des débats. M^{me} Macfarlane faisait preuve d'un souci minutieux et persévérait dans ses efforts pour trouver le mot juste. Tout au long de sa brillante carrière, elle a donné l'exemple et a montré de la patience. Le personnel de l'Assemblée législative lui exprime sa gratitude pour son travail lors d'une réception tenue en son honneur le 14 novembre à la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Le 7 décembre, l'Assemblée recommande la nomination des trois personnes suivantes à un poste de haut fonctionnaire de l'Assemblée : Kimberly Poffenroth, sous-procureure générale adjointe, est nommée directrice générale des élections ; Michèle Pelletier, avocate chez Arseneault & Pelletier, est nommée défenseure du consommateur en matière d'assurances ; l'hon. Alexandre Deschênes, c.r., ancien juge de la Cour d'appel, est nommé commissaire aux conflits d'intérêts puis premier commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick.

Shirley Dysart, ancienne présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, meurt le 14 décembre. Elle a été élue pour la première fois en 1974 pour représenter la circonscription de Saint-Jean-Nord puis elle a été réélue quatre fois pour représenter la circonscription de Saint-Jean-Parc. M^{me} Dysart a été la première candidate libérale à être élue à l'Assemblée législative, la première femme à être chef d'un parti politique et chef de l'opposition officielle, la première femme à être ministre de l'Éducation et la première femme à être présidente de l'Assemblée législative. Au cours de sa vie, M^{me} Dysart a reçu de nombreux prix et honneurs et elle a notamment été investie de l'Ordre du Canada.

La Chambre ajourne ses travaux le 16 décembre, après 18 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Libéraux, 26 ; Progressistes-Conservateurs, 22 ; Parti vert, 1.



FAITS SAILLANTS

La bibliothèque célèbre ses 175 ans

Le 26 octobre, la bibliothèque de l'Assemblée législative tient une activité portes ouvertes pour célébrer son 175^e anniversaire. Le personnel de la bibliothèque accueille les parlementaires, les hauts fonctionnaires et les employés de l'Assemblée, des fonctionnaires, des membres du personnel des bibliothèques des universités de la région et du service des bibliothèques publiques ainsi que la clientèle de la bibliothèque et il les invite à explorer les collections.

Le président de l'Assemblée législative, l'hon. Chris Collins, prend la parole devant le grand groupe ; il retrace l'histoire de la constitution officielle de la bibliothèque, en 1841, et souligne les nombreux changements qui ont eu lieu au cours des 175 dernières années.

Pour souligner l'occasion spéciale, un volume du *Birds of America* est sorti des archives et exposé. *Birds of America*, de John James Audubon, une collection complète d'estampes peintes à la main dans les années 1830, est l'un des documents les plus précieux de la bibliothèque. La collection a été achetée en 1852, et il n'y en a que cinq, en tout, au Canada.



Le président Collins et la bibliothécaire parlementaire Kenda Clark-Gorey s'occupent de la cérémonie de coupe du gâteau.

Le comité mixte du Conseil législatif et de l'Assemblée législative constitue en 1841 la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque, créée en 1784 en même temps que la province, devient ainsi une entité officielle.

Pendant la majeure partie du 19^e siècle, la bibliothèque est logée à Province Hall, premier édifice de l'Assemblée législative. Elle se trouve maintenant dans l'édifice actuel de l'Assemblée législative, construit entre 1880 et 1882.

Pendant une bonne partie de la période avant 1955, la bibliothèque de l'Assemblée législative sert aussi le public. En 1955, la responsabilité des services au public est transférée au Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. La *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* de 1976 consacre officiellement la mission première de la bibliothèque de l'Assemblée législative : les services aux parlementaires.

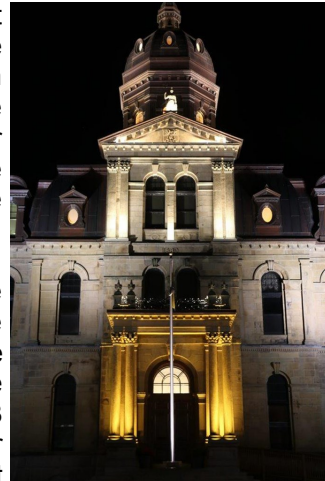


La bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1841 et en 2016.



Illumination en or pour la sensibilisation au cancer infantile

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice. Le 21 septembre, l'entrée principale de l'Assemblée législative baigne dans une lumière or afin de souligner le Mois de la sensibilisation au cancer infantile et de rendre hommage aux personnes qui ont été touchées par le cancer infantile. Au Canada, 1 personne sur 285 recevra un diagnostic de cancer avant l'âge de 20 ans. En tout temps, au Canada, plus de 1 500 enfants et leur famille luttent contre le cancer infantile.



L'illumination de l'Assemblée législative est réalisée à l'occasion de l'arrivée des cyclistes prenant part à la randonnée pancanadienne Sears à vélo contre le cancer chez les jeunes, une activité-bénéfice à laquelle le président de l'Assemblée législative, M. Collins, a pris part en 2013 et en 2016. L'activité vise à ramasser des fonds qui seront directement affectés à la recherche et aux programmes de soutien en matière de cancer infantile.



Le président, M. Collins, soutient la cause des familles qui comptent des enfants malades. Son fils, Sean, est décédé en juillet 2007 des suites d'une maladie liée au cancer.

33^e Conférence des présidents d'assemblée du Canada

Du 28 au 31 janvier, l'Assemblée législative est l'hôte de la 33^e Conférence des présidents d'assemblée du Canada. Quarante et un délégués représentant les corps législatifs provinciaux et territoriaux ainsi que le Parlement du Canada assistent à la conférence de quatre jours. Des observateurs spéciaux de la State Legislative Leaders Foundation et de Partenaire des Parlements assistent aussi à la conférence.

Les séances de travail portent notamment sur la voix prépondérante du président, la réforme démocratique à l'Île-du-Prince-Édouard, le décorum à la Chambre, les défis et les occasions qui se présentent au nouveau vice-président, le rôle du président à l'égard du député indépendant et les politiques relatives à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement en milieu de travail.



Les participants à la Conférence des présidents d'assemblée 2016



PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



*L'hon. Chris Collins,
président de l'Assemblée législative*

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électeur.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h ;
mercredi	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ;
jeudi	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ;
vendredi	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 16 h 30.

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent adresser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

Affaires du jour

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre.
















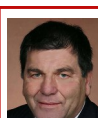








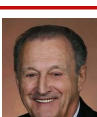


STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	57 ^e législature		58 ^e législature	
	3 ^e session 2012 - 2013	4 ^e session 2013-2014	1 ^{ère} session 2014-2015	2 ^e session 2015-2016
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	58	70	64	40
Séances en soirée	5	6	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	56	70	50	40
- sanction royale accordée	54	69	49	34
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	3	8	2	2
- sanction royale accordée	3	8	2	2
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	13	14	5	24
- sanction royale accordée	0	3	0	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	19	10	14	8
- débattues	5	1	4	2
- adoptées	18	10	14	7
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	56	54	29	166
- débattues	13	22	24	15
- adoptées	8	6	14	5
- retirées	21	10	0	0
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	12	16	3	3
- Comité des prévisions budgétaires	12	12	18	15
- Autres comités	12	11	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	66	59	87	56
<i>Pétitions</i>	47	14	112	72
<i>Questions écrites</i>	10	0	0	0



DÉPUTÉS DE LA 58^E LÉGISLATURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 Plan de la Chambre

 Bertrand LeBlanc Kent-Nord	 Ed Doherty Saint John Harbour	 Victor Boudreau Shediac- Beaubassin- Cap-Pelé	
 Bernard LeBlanc Memramcook- Tantramar	 Chuck Chiasson Victoria-La-Vallée	 Bill Fraser Miramichi	 Rick Doucet Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest
 Wilfred Roussel Shippagan- Lamèque-Miscou	 Monique LeBlanc Moncton-Est	 Lisa Harris Baie-de-Miramichi- Neguac	 Brian Gallant Baie-de-Shediac- Dieppe
 Gilles LePage Restigouche-Ouest	 Andrew Harvey Carleton-Victoria	 Francine Landry Madawaska-Les- Lacs-Edmundston	 Cathy Rogers Moncton-Sud
 Daniel Guitard Restigouche- Chaleur	 Benoît Bourque Kent-Sud	 Denis Landry Bathurst-Est- Nepisiguit- Saint-Isidore	 Stephen Horsman Fredericton-Nord
		 Brian Kenny Bathurst-Ouest- Beresford	 Donald Arseneault Campbellton- Dalhousie
		 Serge Rousselle Tracadie-Sheila	 Roger Melanson Dieppe
		 John B. Ames Saint Croix	 Hédard Albert Caraquet



L



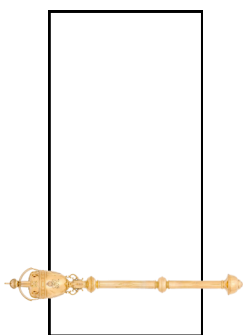
PC



PV

















L'hon. Chris Collins
Président
Moncton-Centre

Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Greffier adjoint

John-Patrick McCleave
Greffier aux comités

 Trevor Holder Portland-Simonds	 Pam Lynch Fredericton-Grand Lake	 Gary Crossman Hampton
 Jody Carr Oromocto-Lincoln-Fredericton	 Brian Macdonald Fredericton-Ouest-Hanwell	 Brian Keirstead Albert
 Blaine Higgs Quispamsis	 Jake Stewart Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin	 Ernie Steeves Moncton-Nord-Ouest
 Madeleine Dubé Edmundston-Madawaska Centre	 Glen Savoie Saint John-Est	 Jeff Carr New Maryland-Sunbury
 Kirk MacDonald Fredericton-York	 Sherry Wilson Moncton-Sud-Ouest	 Bill Oliver Kings-Centre
 Bruce Northrup Sussex-Fundy-St. Martins	 Hugh Flemming Rothesay	 Carl Urquhart Carleton-York
 Bruce Fitch Riverview	 Stewart Fairgrieve Carleton	
 Dorothy Shephard Saint John-Lancaster	 Ross Wetmore Gagetown-Petitcodiac	
 David Coon Fredericton-Sud		

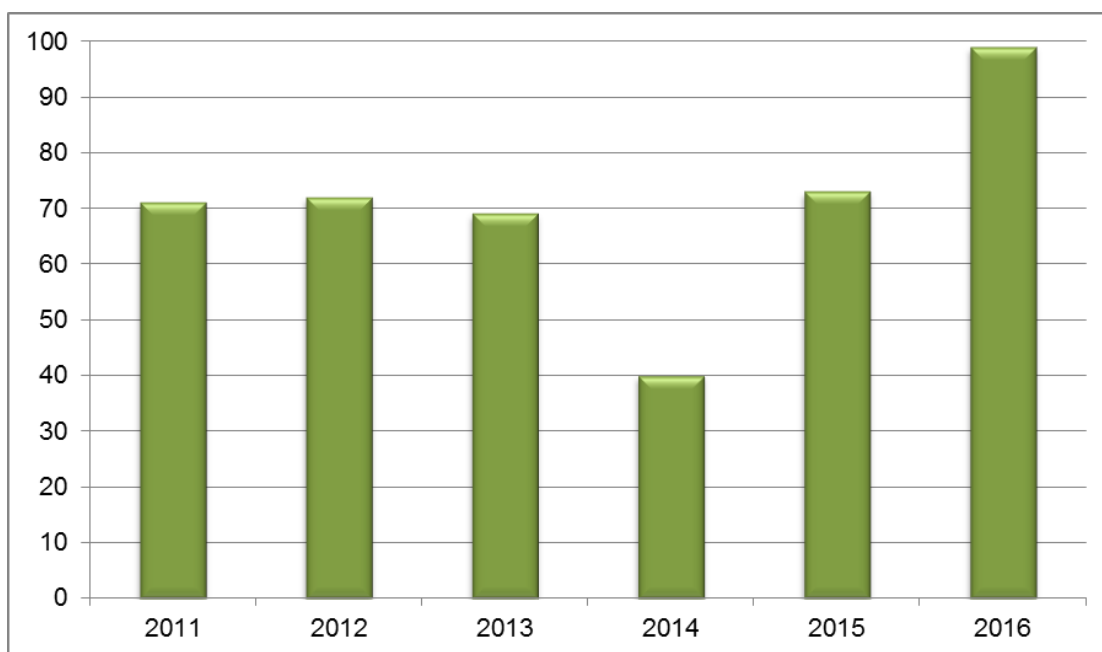


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2016, 9 comités permanents et un comité spécial sont constitués et tiennent 99 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2016.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres	L'hon. M. Collins (président)	M. Albert
	M. Bernard LeBlanc (vice-président)	M. Guitard
	M ^{me} LeBlanc	M. Oliver
	L'hon. M. Melanson	M. B. Macdonald
	L'hon. M. Doucet	M. Coon

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient six réunions, le 13 janvier, le 28 juillet, le 8 septembre, le 16 novembre ainsi que le 7 et 14 décembre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Membres	M. Bertrand LeBlanc (président)	M. Bernard LeBlanc
	M. Harvey (vice-président)	M ^{me} Dubé
	M. LePage	M. Jeff Carr
	M ^{me} LeBlanc	M. Savoie
	M. Bourque	M. Northrup
	M. Guitard	M. Coon
	M. Roussel	

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité tient sept réunions : le 15 juin, les 11, 12, 13, 14 et 26 octobre ainsi que le 29 novembre. Le comité examine les volumes I, II, III et IV du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2016. Le comité examine aussi les rapports annuels des entités suivantes : FacilicorpNB ; Énergie NB ; le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé ; l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick ; la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ; Services Nouveau-Brunswick ; le Réseau de santé Vitalité.



Comité permanent de la politique économique

Membres	M. LePage (président)	M. Harvey
	M. Chiasson (vice-président)	M. K. MacDonald
	M. Albert	M ^{me} Shephard
	M. Guitard	M. Stewart
	M. Bertrand LeBlanc	M. Coon
	M. Bernard LeBlanc	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient 25 réunions : le 9 février, le 29 mars, les 5, 19, 26 et 27 avril, les 4, 10 et 11 mai, le 22 juin, les 5, 6, 7 et 8 juillet, les 22, 23, 24 et 25 novembre ainsi que les 6, 7, 8, 9, 13, 14 et 16 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 9 février, le 6 avril, le 17 mai, les 7 et 8 juillet ainsi que les 6, 8, 13, 14 et 16 décembre.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

Membres	M. Bernard LeBlanc (président)	M. Chiasson
	M. Bourque (vice-président)	M. Jody Carr
	M. Albert	M. Crossman
	M. Bertrand LeBlanc	M. Higgs
	M ^{me} LeBlanc	M. Wetmore
	M. Roussel	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

Activités

Le comité tient 15 réunions : les 16, 17, 18, 23, 24, 25 et 26 février, les 1^{er}, 2, 3, 4, 22 et 23 mars ainsi que les 20 et 21 avril. Le comité présente un rapport à la Chambre le 17 mai.

Comité permanent de modification des lois

Membres	L'hon. M. Rousselle, c.r. (président)	M ^{me} LeBlanc
	M. Albert (vice-président)	M. Flemming, c.r.
	M. Bourque	M. Keirstead
	M. Bernard LeBlanc	M. Northrup
	M. LePage	M. Wetmore
	M. Chiasson	



Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité tient trois réunions, le 23 novembre ainsi que les 12 et 13 décembre. Le comité est saisi du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, et rencontre des responsables d'Énergie NB, du ministère des Transports et de l'Infrastructure et de diverses organisations de l'industrie de la construction afin de discuter de l'objet du projet de loi. Le comité présente un rapport à la Chambre le 14 décembre.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres	M. Roussel (président)	M. LePage
	M. Guitard (vice-président)	M. Jeff Carr
	M. Chiasson	M. K. MacDonald
	M. Harvey	M. Oliver
	M. Bourque	M. Savoie
	M. Bertrand LeBlanc	

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité.

Activités

Le comité tient une réunion le 3 mai. Le comité présente un rapport à la Chambre le 17 mai.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres	M. Albert (président)	M. Bertrand LeBlanc
	L'hon. M. Doucet	M ^{me} Dubé
	L'hon. M. Rousselle, c.r.	M. B. Macdonald
	M. Guitard	M. Jody Carr
	L'hon. M. Boudreau	M. Holder
	M. Bernard LeBlanc	

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.



Activités

Le comité tient deux réunions le 21 juin et le 6 décembre. Le comité examine les rapports annuels de la commissaire aux langues officielles et de l'ombudsman.

Comité permanent des comptes publics

Membres	M. Holder (président)	M. LePage
	M. Chiasson (vice-président)	M. Roussel
	M. Bourque	M ^{me} Shephard
	M. Guitard	M. Steeves
	M. Bertrand LeBlanc	M. Flemming, c.r.
	M. Harvey	M. Coon
	M ^{me} LeBlanc	

Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité tient 10 réunions : le 15 juin, le 14 septembre, les 4, 5, 7 et 26 octobre, les 29 et 30 novembre ainsi que les 1^{er} et 2 décembre. Le comité se réunit le 14 septembre pour participer à un atelier portant sur les principes fondamentaux d'une surveillance efficace et organisé par CCAF-FCVI Inc. Le comité examine les volumes I, II, III et IV du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2016. Le comité examine aussi les rapports annuels des ministères et bureaux suivants : Secrétariat des affaires autochtones ; Finances ; Santé ; Justice et Sécurité publique ; Cabinet du procureur général ; Éducation postsecondaire, Formation et Travail ; Développement social ; Tourisme, Patrimoine et Culture.

Comité permanent de la politique sociale

Membres	M ^{me} LeBlanc (présidente)	M. Roussel
	M. Chiasson	M ^{me} Dubé
	M. Albert	M. Keirstead
	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Lynch
	M. Bourque	M ^{me} Wilson
	M. Bernard LeBlanc	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2016.



COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur les changements climatiques

Membres	M. Harvey (président)	M. Roussel
	M. Bernard LeBlanc (vice-président)	M. Jody Carr
	M ^{me} LeBlanc	M. Keirstead
	M. LePage	M. Coon

Mandat

Le comité est constitué le 8 avril afin de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur un guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*, et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations.

Activités

Le comité tient 30 réunions : les 16, 23 et 28 juin, les 5, 14, 15, 26 et 27 juillet, les 16, 17, 18, 26, 29, 30 et 31 août, les 1^{er}, 2, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre ainsi que les 6 et 20 octobre. Le comité entend plus de 150 intervenants et reçoit plus de 40 mémoires. Le 24 octobre, le comité publie son rapport définitif, lequel renferme 85 recommandations. Le comité présente le rapport définitif à la Chambre le 2 novembre, à la reprise de la session.



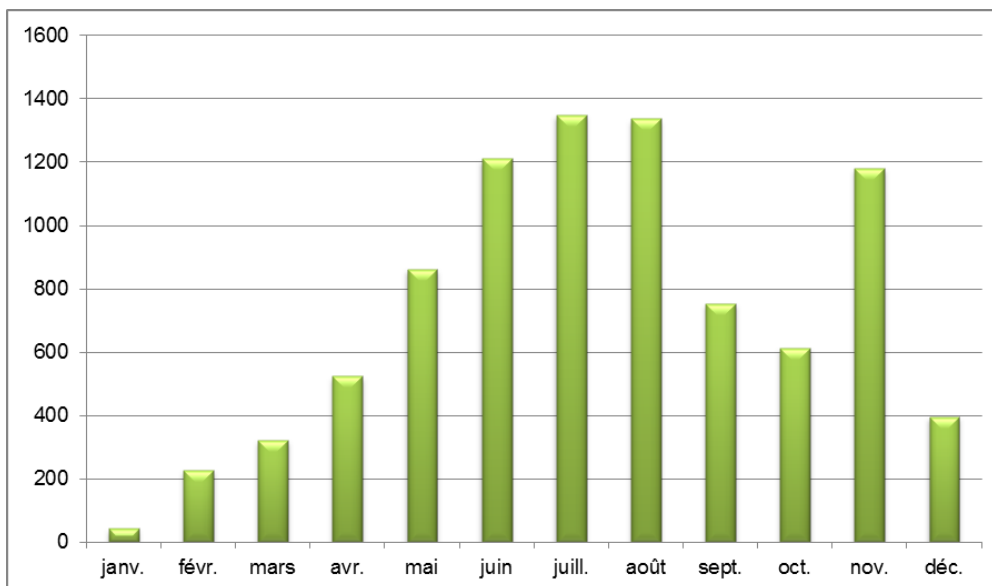
PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des objets d'art et des oeuvres d'art sur les lieux, ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.



Nombre de visiteurs par mois en 2016



De nombreux groupes scolaires de l'ensemble de la province visitent l'Assemblée législative pendant que la Chambre siège. Les élèves et le personnel enseignant ont l'occasion de s'asseoir



dans les tribunes et d'observer directement les délibérations de la Chambre. Plus de 8 800 personnes visitent l'Assemblée législative au cours de l'année 2016, le nombre le plus élevé en 10 ans, comparativement à plus de 6 200 personnes en 2015. La hausse du nombre de visiteurs s'explique principalement par le fait que l'édifice reste ouvert pendant tout l'été. En 2015, l'édifice était fermé pendant l'été parce que des travaux de rénovation étaient en cours. L'installation pendant l'été d'un nouveau panneau à l'extérieur contribue d'ailleurs à la hausse. Un panneau-annonce, indiquant les heures des visites guidées, est installé à l'entrée principale de l'Assemblée législative afin d'orienter les touristes vers l'édifice.

Au cours de l'année, mais particulièrement pendant les mois d'été, l'édifice et l'enceinte de l'Assemblée législative attirent des visiteurs des quatre coins de la province ainsi que des provinces et territoires canadiens. En outre, des visiteurs de l'étranger sont accueillis tous les jours. Des visites guidées sont offertes dans les deux langues officielles ; les gens peuvent aussi faire une visite autoguidée de l'édifice historique.

En mai, deux étudiants et une étudiante commencent leur emploi d'été en tant que guides touristiques : Lauren Colter, Corben Parker et Alex Robichaud offrent chaque jour des visites guidées jusqu'en septembre. Depuis 2013, l'Assemblée législative offre des visites sept jours sur sept pendant l'été. De plus, pour la première fois, des visites sont offertes selon un horaire réduit de la fête du Travail jusqu'à la fin de semaine de l'Action de grâce en octobre.



Les guides touristiques de l'Assemblée législative pour l'été (de droite à gauche) : Alex Robichaud, Lauren Colter et Corben Parker.

Le service d'accueil de l'Assemblée législative reçoit le 5 juillet Douglas Askman, professeur agrégé d'histoire à la Hawai'i Pacific University, qui fait une présentation sur les chambres législatives des États-Unis aux guides touristiques pour l'été, au personnel de la Direction du patrimoine du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, au personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et au personnel de la Parliamentary Visitor Services Branch de l'Île-du-Prince-Édouard. M. Askman a voyagé partout dans le Commonwealth et aux États-Unis de l'Amérique et ses territoires et a visité plus de 150 parlements. Il fournit une analyse comparative de la fonction, de l'histoire, de l'architecture et des services d'accueil des édifices des gouvernements des provinces et des États.

L'Assemblée législative accueille en 2016 de nombreux dignitaires. Le président de l'Assemblée législative se réunit le 6 avril avec S.E. Ray Bassett, ambassadeur de l'Irlande ; le 17 mai avec S.E. Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada ; le 29 septembre avec M. Hideaki Kuramitsu, consul général du Japon à Montréal ; le 8 novembre avec M. Dinesh Bhatia, consul général de l'Inde à Toronto.



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice. Le 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, l'Assemblée législative participe à la campagne Faites briller en bleu. L'Assemblée législative participe aussi à la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus. Du 17 au 22 avril, l'édifice baigne dans une lumière verte afin d'offrir un soutien continu aux receveurs de greffes et aux donateurs. Le 25 mai, l'Assemblée législative illumine en rouge le portique à l'occasion de la Journée mondiale de la SEP. L'Assemblée législative est illuminée en or le 21 septembre afin de souligner le Mois de la sensibilisation au cancer infantile et de rendre hommage aux personnes qui ont été directement touchées par le cancer infantile. L'Assemblée législative, ainsi que d'autres édifices emblématiques canadiens, prend part le 12 novembre à la campagne d'illumination du Canada en rouge. Le portique est illuminé en rouge pour lancer un compte à rebours de 50 jours avant les célébrations qui s'étendent sur toute l'année pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. Du 14 au 21 novembre, l'Assemblée législative participe à la Campagne des lumières mauves. Un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée législative dans le cadre de cette campagne, une initiative de Cancer du pancréas Canada. L'Assemblée législative est aussi illuminée en rouge du 27 novembre au 3 décembre à l'occasion de la Semaine nationale de sensibilisation au sida et de la Journée mondiale du sida le 1^{er} décembre. L'illumination de l'édifice permet d'accroître la sensibilisation et les connaissances de la population à propos du sida et de remédier au caractère honteux lié à la maladie, lequel peut nuire à la prévention, aux soins et aux traitements.

Le 26 août, l'Assemblée législative accueille la dernière cérémonie de relève de la garde de la saison touristique estivale 2016. Puisque la cérémonie a lieu quotidiennement à la Place des Officiers pendant l'été, la ville de Fredericton a demandé à l'Assemblée législative d'accueillir la dernière cérémonie de la saison afin de permettre la tenue du Festival des métiers d'art du Nouveau-Brunswick qui se déroule ce jour-là.

Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative en 2016, y compris la cérémonie annuelle de remise de la Fourragère du Canada des Guides du Canada, le 1^{er} octobre, la cérémonie annuelle de remise des Prix du Chef scout du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, le 5 novembre, et la cérémonie de remise des Prix du Duc d'Édimbourg, niveau argent, le 19 novembre. La lieutenant-gouverneure préside traditionnellement les trois cérémonies.



Des participants en costumes d'époque reconstituent une cérémonie de relève de la garde au son d'une cornemuse et d'un tambour devant l'Assemblée législative.



La cérémonie annuelle d'assermentation des conseillers de la Reine se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 24 octobre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 11 récipiendaires de cette année : Christa Ann Bourque, de Moncton ; Krista Lynn Colford, de Fredericton ; Edward L. Derrah, de Fredericton ; l'hon. Alexandre Deschênes, de Bathurst ; Shannon Doran, de Fredericton ; Nathalie L. Godbout, de Saint John ; Stephen J. Hutchison, de Saint John ; Dominic A.J. LeBlanc, de Shediac ; Luc Marcoux, de Florenceville-Bristol ; D. Andrew Rouse, de Fredericton ; John R. Williamson, de Fredericton.



La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 2 décembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. la lieutenant-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau, Monique LeBlanc, vice-présidente de l'Assemblée et députée de Moncton-Est, l'hon. Stephen Horsman, vice-premier ministre et député de Fredericton-Nord, Pam Lynch, députée de Fredericton-Grand Lake, David Coon, député de Fredericton-Sud, Donald Forestell, greffier de l'Assemblée, et le père Monty Peters, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités

de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par les membres des chorales de la Priestman Street School et de la Nashwaaksis United Church. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et le Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, à l'occasion de l'illumination de son arbre.

L'Assemblée législative choisit Mackenzie Taylor pour participer à la 8^e édition du Parlement des jeunes du Commonwealth de l'Association parlementaire du Commonwealth, laquelle se déroule du 6 au 10 novembre à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. L'activité offre une occasion de perfectionnement à plus de 60 participants de 18 à 29 ans qui ont l'ambition d'occuper une charge publique et vise à montrer aux éventuels parlementaires le fonctionnement fondamental du Parlement. Le programme regroupe un certain nombre d'actuels députés des Parlements du Commonwealth et de membres du personnel parlementaire qui agissent à titre de mentors tout au long des travaux, lesquels comprennent les débats, les votes sur les projets de loi et des motions émanant du gouvernement.



Participants à la 8^e édition du Parlement des jeunes du Commonwealth de l'Association parlementaire du Commonwealth



COLLOQUE PARLEMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Le 27^e Colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 29 avril au 1^{er} mai. Le colloque réunit un total de 49 élèves d'écoles secondaires, tant francophones qu'anglophones, qui représentent toutes les régions de la province. Le colloque est un programme apolitique pour élèves des 11^e et 12^e années. Ses objectifs sont les suivants : faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental ; encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires ; favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick ; former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Chris Collins accueille les élèves à l'Assemblée législative. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement.

L'hon. Denis Landry, ministre des Ressources naturelles et des Ressources humaines, parle du rôle du premier ministre et du Cabinet. Jody Carr, député d'Oromocto-Lincoln, parle du rôle de l'opposition. David Coon, député de Fredericton-Sud, parle du rôle du tiers parti. Lisa Harris, vice-présidente et députée de Baie-de-Miramichi—Neguac, parle des femmes et la politique. L'hon. Julian A.G. Dickson, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine : la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de nombreuses motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.



Participants et participantes au Colloque parlementaire pour élèves 2016



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page était déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont sélectionnés parmi les étudiants et étudiantes universitaires dont le rendement général est supérieur. Ils doivent fréquenter l'université à temps plein et être disponibles au moins 12 heures par semaine quand la Chambre siège, habituellement de novembre à juin.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton et Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées à travailler comme page peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi ici : <<http://www.gnb.ca/legis/education/page/page-f.asp>>.



Les pages pour la séance du printemps 2016 sont (en avant) Lauren Colter, Katie Avery, Andrea Robertson, Conor Munroe, Samantha Bizimungu, Amy Baldwin, Clara Simpson et Phoebe Marmura Brown.
En arrière, Gopi Krishna Adhikari, Alex Robichaud (page en chef), Nathaniel Wallace, Brandan Seagrave, Ben Graham et Tyler Williams.
(Corben Parker est absent de la photo)

Les pages pour la séance d'automne 2016 sont Katie Avery, Lauren Colter, Emily Dow, Jennifer Estey, Trupti Gadkari, Melissa Gottschall, Austin Henderson, Katie Kim, Phoebe Marmura Brown, Abigail McCarthy, Corben Parker, Andrea Robertson, Alex Robichaud (page en chef), Mackenzie Taylor et Nathaniel Wallace.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative câblodiffuse, à la chaîne d'accès communautaire (canal 10), les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations de l'Assemblée législative est en direct depuis 1989.

Au cours des années 90, la couverture en direct sur la chaîne 10 — la chaîne 9 dans certaines collectivités — est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2005, un comité de l'Assemblée décide de lancer le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires. Le canal diffuserait intégralement les délibérations de chaque jour de séance pendant la session parlementaire. La première diffusion sur le canal spécialisé a lieu le 28 mars 2006.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2016, les délibérations sont diffusées au canal 70 du service de câblodiffusion numérique de Rogers Cable dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick desservies par le câblodistributeur. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est l'audio principal. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est l'audio principal. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2016, Rogers continue de télédiffuser la période des questions à une heure désignée chaque jour de séance sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Le 17 mai 2016, Bell Aliant diffuse pour la première fois les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles au moyen de la vidéo sur demande aux canaux 1 et 401 de sa télévision communautaire. Toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter ces canaux.

Les délibérations du Comité permanent de la politique économique et du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires sont aussi diffusées en 2016 au canal 70 de Rogers et aux canaux 1 et 401 de Bell Aliant, étant donné qu'elles se tiennent à la Chambre de l'Assemblée.

En 2016, la source audio et vidéo des délibérations de l'Assemblée législative continue d'être diffusée en continu sur Internet pour la webdiffusion dans les deux langues officielles. De plus, la source audio des réunions du Comité spécial sur les changements climatiques, des Comités permanents des comptes publics, des corporations de la Couronne, de modification des lois, des projets de loi d'intérêt privé et de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée est diffusée en direct en continu sur Internet.

Afin de moderniser le matériel original de diffusion, deux nouvelles caméras haute définition sont installées à la Chambre, et une nouvelle carte graphique est achetée pour la salle de réalisation en 2016. L'intention est de moderniser le reste du matériel sur un certain nombre d'années lorsque les ressources le permettent.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages textuels périodiques sur les sujets suivants : l'horaire régulier des séances ; la distribution du canal ; des renseignements sur les visites guidées ; les prochaines activités de l'Assemblée législative ; plusieurs séries spécialisées sur le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative ainsi que d'autres sujets d'intérêt public. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

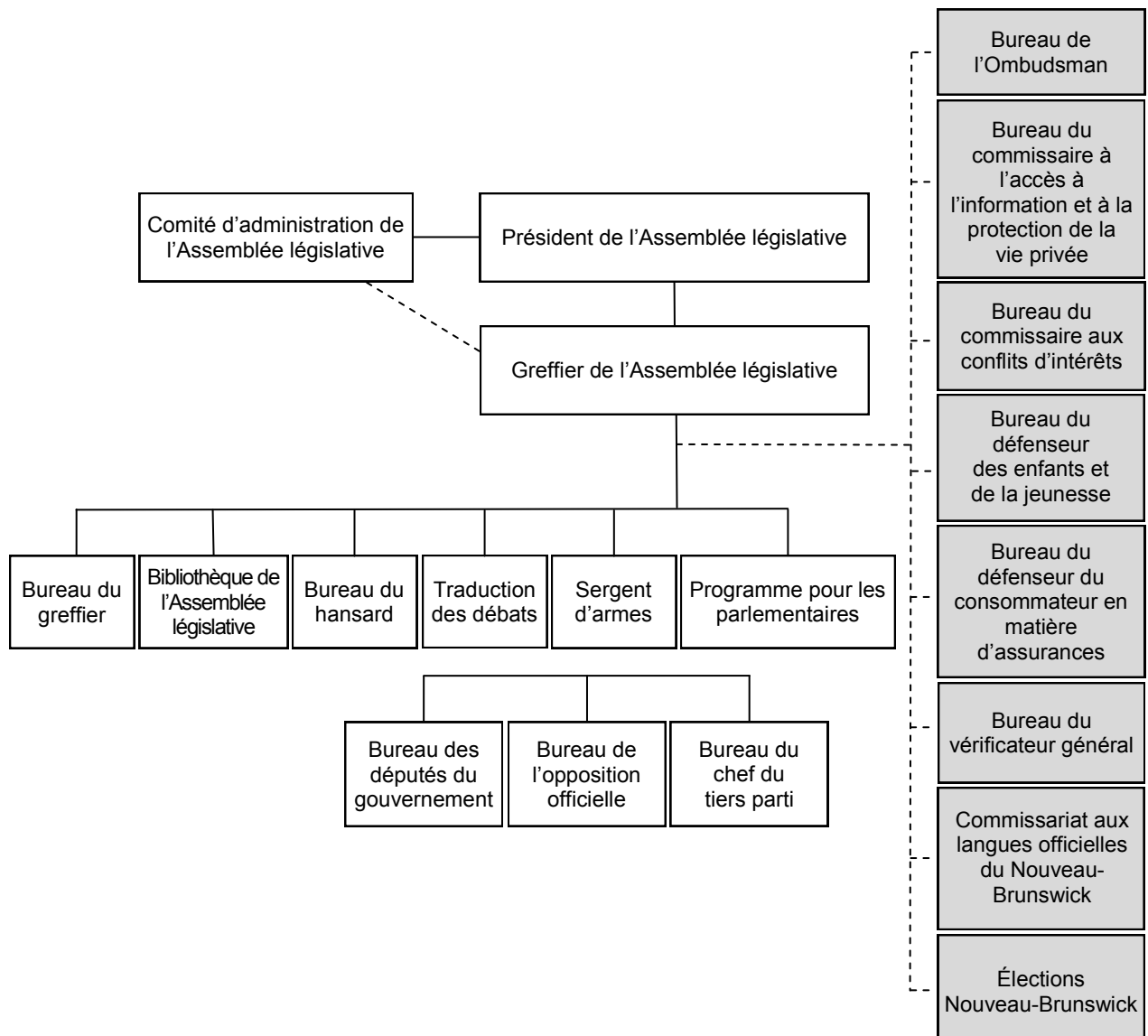


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau de l'ombudsman, au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles, au bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, au bureau du vérificateur général, au bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à Élections Nouveau-Brunswick.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

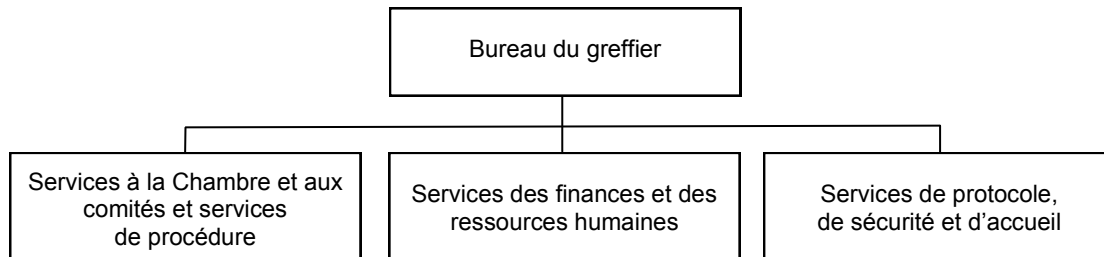
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



En 2016, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

Services de procédure

Les parlementaires, dans l'exercice de leurs fonctions, sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre.

Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier. Le greffier et les greffiers adjoints exercent les fonctions de greffiers parlementaires et de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois applicables, et ils rédigent ou révisent les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ainsi que les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, le greffier et les greffiers adjoints se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2016, le greffier aux Journaux compile 46 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2014-2015 est publié en 2016.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2016, 87 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée législative poursuit l'archivage en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget de 2016-2017 et le discours en réponse ; le



discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 2 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre. En outre, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 58^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

Initiatives en matière de rénovation et de sécurité

Les travaux de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative et de ses bâtiments se poursuivent en 2016. Pendant les mois d'été, le système d'extinction des incendies est mis à jour grâce à l'installation d'un nouveau système de gicleurs dans tout l'Édifice ministériel. En outre, plusieurs initiatives en matière de sécurité sont entreprises, dont l'installation d'un système d'intercommunication afin d'améliorer l'accessibilité aux portes entre l'édifice de l'Assemblée législative et l'Édifice ministériel, l'installation d'un système de lecteur de cartes aux contrôles de sécurité dans l'ensemble du complexe, ainsi que la conception, la planification et l'installation de bornes de protection entourant le périmètre avant du terrain de l'Assemblée législative afin de protéger le public, les parlementaires et le personnel.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, à la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) — laquelle comprend des réunions du Conseil régional canadien et des Femmes parlementaires du Commonwealth —, au colloque régional canadien de l'APC, à la réunion annuelle et au forum politique régional de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la réunion annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2016, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur des sujets dont ce qui suit : membres de comités, diversité en matière d'emploi, surveillance parlementaire, mât de courtoisie, utilisation des médias sociaux, co-présidents de comités, obstructions, examen rigoureux d'organismes indépendants, relations avec les médias et accès aux mesures législatives en matière d'accès à l'information.



Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'APC et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2016, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

Hommages

Dix anciens députés nous quittent en 2016.

Carole Juanita Keddy (progressiste-conservatrice), en janvier 2016. M^{me} Keddy a été élue le 7 juin 1999 pour représenter la circonscription de Saint John Champlain. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, elle a siégé à plusieurs comités permanents et spéciaux.

Joseph Douglas Moore (progressiste-conservateur), le 3 février. M. Moore a été élu le 29 novembre 1976 pour représenter la circonscription de Victoria-Tobique. Il a été réélu en 1978 et en 1982. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été vice-président de l'Assemblée et a siégé à plusieurs comités permanents et spéciaux.

Gregory Hugh O'Donnell (libéral), le 26 mai. M. O'Donnell a été élu le 13 octobre 1987 pour représenter la circonscription de Memramcook. Il a été réélu en 1991 et en 1995. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre de l'Approvisionnement et des Services et vice-président de l'Assemblée et a siégé à plusieurs comités permanents et spéciaux.

Robert Arthur Hall (néo-démocrate), le 7 juin. M. Hall a été élu le 12 octobre 1982 pour représenter la circonscription de Tantramar. Il a été le premier député du Nouveau Parti démocratique à être élu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Léon Norbert Thériault (libéral), le 19 juin. M. Thériault a été élu le 27 juin 1960 pour représenter le comté de Baie-du-Vin de la circonscription de Northumberland. Il a été réélu en 1963, 1967, 1970, 1974 et en 1978. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre des Affaires municipales et ministre de la Santé et des Services sociaux.

René (Pepsi) Landry (progressiste-conservateur), le 2 août. M. Landry a été élu le 7 juin 1999 pour représenter la circonscription de Moncton-Nord. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a siégé à plusieurs comités permanents et spéciaux.

Jim Parrott (progressiste-conservateur, indépendant), le 4 octobre. D^r Parrott a été élu le 27 septembre 2010 pour représenter la circonscription de Fundy-River Valley.

Shirley Theresa Dysart (libérale), le 14 décembre. M^{me} Dysart a été élue le 18 novembre 1974 pour représenter la circonscription de Saint-Jean-Nord. Elle a été réélue en 1978, 1982, 1987 et en 1991. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, elle a été chef par intérim du Parti libéral, chef de l'opposition, ministre de l'Éducation et présidente de l'Assemblée.

William U. Malenfant (libéral), le 16 décembre. M. Malenfant a été élu le 18 novembre 1974 pour représenter la circonscription de Memramcook. Il a été réélu en 1978. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a siégé à plusieurs comités permanents et spéciaux.

Thomas Gilbert (libéral), le 22 décembre. M. Gilbert a été élu le 13 octobre 1987 pour représenter la circonscription d'Oromocto. Pendant ses années de services à l'Assemblée législative, il a siégé à plusieurs comités permanents et spéciaux.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : Élections Nouveau-Brunswick, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le Bureau du vérificateur général, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissariat aux langues officielles, le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et le Bureau de l'Ombudsman.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Dépenses des députés et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
 - Fournir des conseils sur l'application des diverses règles et lignes directrices relatives aux dépenses admissibles engagées par les députés.
- Achat et paiement de produits et services
 - Voir au respect des lois et règlements.
 - Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier.
- Analyses financières et projections des dépenses
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux.
 - Informer les clients des différentes questions au chapitre des dépenses.
- Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou organismes pertinents.
- Production de rapports
 - Préparer des rapports trimestriels et annuels des dépenses comme le prescrivent la *Loi sur l'Assemblée législative* et le ministère des Finances.

Service des finances

La Chambre siège pendant 53 jours en tout au cours de l'exercice financier 2015-2016, par rapport à 55 jours en 2014-2015 et à 87 jours en 2013-2014. Puisque le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit seulement les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'exercice financier, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2015-2016. Au total, un budget supplémentaire se chiffrant à 195 000 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 12 963 000 \$ sur un budget total révisé de 13 326 000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 170 700 \$ sur un budget de 13 835 100 \$ pour l'exercice financier 2014-2015.



**Sommaire financier pour l'Assemblée législative
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)**

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	7 976,0	7 825,0
Comités parlementaires	231,0	210,7
Total partiel	<u>8 207,0</u>	<u>8 035,7</u>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	426,0	425,5
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 596,0	1 554,9
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	221,0	142,3
Bureau du harsard	580,0	577,1
Traduction des débats	708,0	708,6
Total partiel	<u>3 531,0</u>	<u>3 408,4</u>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	505,0	469,3
Bureau de l'opposition officielle	929,0	894,5
Bureau du Parti vert	154,0	155,1
Total partiel	<u>1 588,0</u>	<u>1 518,9</u>
<i>Total : Assemblée législative</i>	13 326,0	12 963,0

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 736 400 \$ en 2015-2016. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs phases des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire, des travaux d'amélioration des systèmes audionumérique et d'interprétation de la Chambre et de la salle des comités, ainsi que l'entretien général et la préservation des édifices parlementaires.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative est bloqué pour l'exercice financier 2016-2017 (déduction faite des crédits spéciaux de 2015-2016 totalisant 226 000 \$ et une augmentation de 79 000 \$ afin de compenser les augmentations économiques rétroactives au 1^{er} avril 2015). Un budget de fonctionnement global de 13 179 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2016-2017.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2015-2016 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.

Conformément à une décision prise par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, cette dernière offre, au nom de tous les députés, un service de paiement direct du loyer de leur bureau de circonscription.



Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines fournit des services aux ministres, aux députés, aux employés de l'Assemblée législative et aux bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
 - Offrir une orientation concernant la paye et les avantages sociaux à tous les nouveaux députés et employés.
 - Assurer la gestion et le suivi des congés des employés.
- Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement.
 - Voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables du personnel.
 - Tenir à jour les dossiers de la paye et du personnel.
 - Communiquer les politiques et les avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel sur les plans professionnel et personnel.
 - Gérer et promouvoir le Programme d'aide aux employés et leur famille.
- Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au *Manuel d'administration* de la province et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2016, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 3 concours pour des postes permanents dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, de l'entrée en service de 11 employés et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 9 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Des augmentations économiques pour les employés sont traitées en 2016. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période. Les employés admissibles reçoivent des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération actuel.

Le service continue d'offrir un service de la paye au personnel des bureaux de circonscription des simples députés. Les membres du personnel de ces bureaux sont payés à la quinzaine par l'intermédiaire du système d'information des ressources humaines de la province (SIRH). Les membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés à même l'indemnité de bureau de circonscription, conformément à la *Loi sur l'Assemblée législative*.

En tout, 48 étudiants et autres personnes, y compris 17 pages, sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.

En 2016, le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF). Le personnel participe aussi à diverses



séances de perfectionnement professionnel offertes par UNB, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Human Resources Association of New Brunswick et l'Institut de la gestion financière et suit une formation en français langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

En 2016, le service travaille de concert avec le groupe de la paye de Services Nouveau-Brunswick afin de mettre en œuvre le système de demande de congé en ligne du service libre-service aux employés pour tous les bureaux de l'Assemblée législative, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le bureau du commissaire aux langues officielles, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et le Bureau de l'Ombudsman. Le système permet aux employés de demander et présenter une demande de congé par voie électronique. Le service assure la formation à tous les bureaux participants.

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Programme du service de paye</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	1	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	6	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	7	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	7	0	0	2	0
<i>Bureau du hansard</i>	9	0	0	1	0
<i>Traduction des débats</i>	10	0	0	2	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	4	0	0	3	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	10	0	0	2	0
<i>Bureau du député du tiers parti</i>	2	0	0	7	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	17	0	0
<i>Députés</i>	0	49	0	0	53
<i>Total</i>	61	49	17	31	53



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut acquérir, par voie de don, legs, emprunt ou achat, les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés et au personnel de l'Assemblée législative ou des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer. La bibliothèque élargit son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un défi important depuis quelques années est l'adaptation à l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. La bibliothèque continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et les membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel de l'Assemblée, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière impartiale. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 16 h 30 le vendredi. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2016, plusieurs maisons d'édition, associations, groupes et particuliers font don de documents à la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers et organismes suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année.

Maisons d'édition, associations et groupes

Goose Lane Editions, La Grande Marée, Bouton d'Or Acadie et la Chambre des communes (Ottawa).

Particuliers

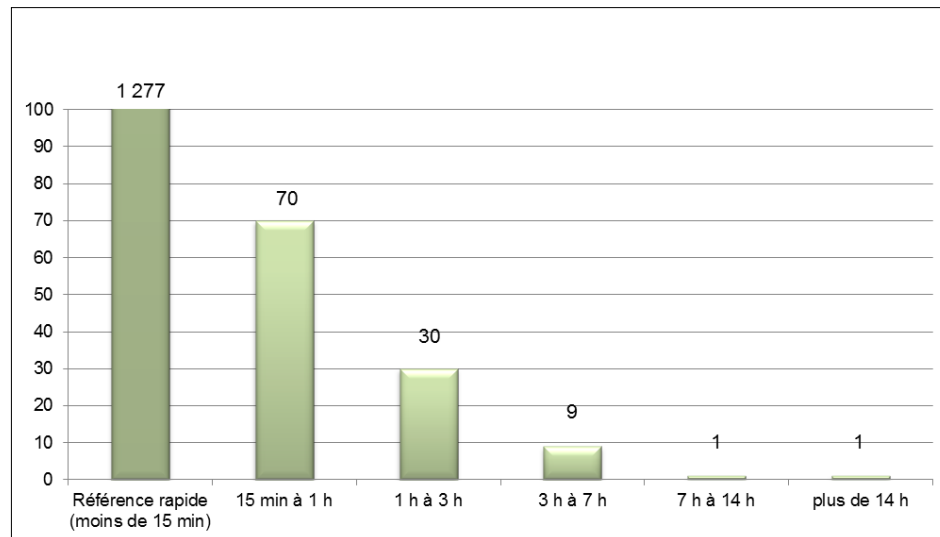
Gilles Bourque, Chuck Chiasson, la succession de Marc Chouinard, Michael Gardner, Margie Pacey, Roberte Sénéchal, Janet Trail et James Murray Whalen.

En décembre, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture fait don de plusieurs boîtes de livres du Nouveau-Brunswick. Ces livres enrichiront énormément la Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque.



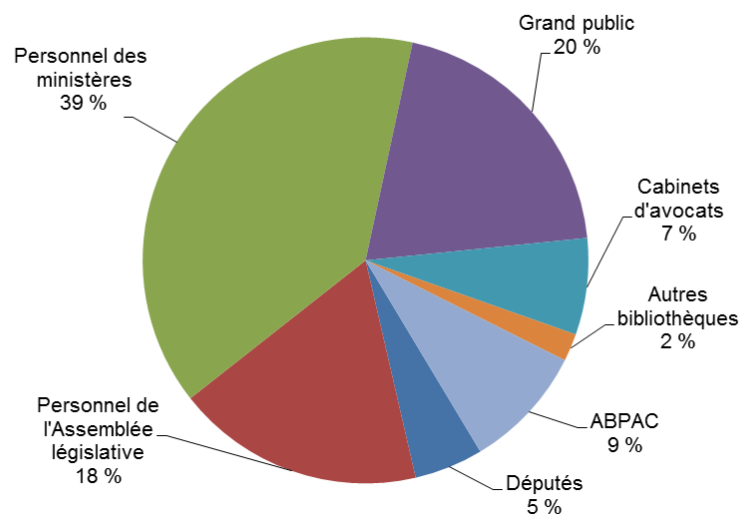
Services de référence, de bibliothèque et d'extension

En 2016, le personnel du service de référence est très occupé. Plusieurs questions nécessitant une recherche approfondie prennent de nombreuses heures. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à répondre à chaque question. Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses.



Nombre de questions selon le temps de réponse

Voici un graphique qui représente la ventilation par type de la clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2016, que ce soit en personne ou autrement.



Types de clientèle qui demande des renseignements



Le service de prêt entre bibliothèques offert par la bibliothèque est bien utilisé en 2016. Un total de neuf demandes de documents sont envoyées à d'autres bibliothèques au nom de notre clientèle. La bibliothèque reçoit quatre demandes de prêt d'autres bibliothèques qui veulent emprunter certains de nos documents.

Quatre expositions sont montées dans la vitrine de la bibliothèque; en voici les thèmes : la Semaine du patrimoine 2016 dont le thème est Les legs de leadership, le mois pour une saine alimentation, Freeman Patterson et les 175 ans de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Publications officielles

La Collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection d'au-delà de 8 000 documents imprimés catalogués ainsi qu'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés, notamment des doubles. De plus, le personnel gère aussi le dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick. En 2016, un total de 297 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques, notamment des monographies et des rapports annuels. Jusqu'à maintenant, plus de 2 400 documents peuvent être consultés.

À l'automne, la bibliothèque reçoit plus de 40 boîtes de documents de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les boîtes contiennent des documents du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des documents législatifs datés de 1985 et plus. Bien que la collection de documents datant des années 1985 et plus soit grande, le personnel de la bibliothèque examinera les documents afin de déterminer s'il en manque dans la collection de publications officielles. Les documents peuvent aussi être utilisés à des projets de numérisation futurs.

Projets et initiatives

Afin de célébrer son 175^e anniversaire, la bibliothèque de l'Assemblée législative lance son nouveau kiosque numérique interactif *Birds of America* de John James Audubon. Le kiosque permet à la clientèle de parcourir 435 estampes colorées à la main ayant subi un balayage numérique de qualité supérieure. Les utilisateurs peuvent aussi agrandir et panoramiser les images, ce qui leur permet de voir de très près les menus détails de chacune d'elles. Des renseignements sur l'historique de la collection ainsi que des détails à propos de l'exemplaire de la bibliothèque sont aussi inclus. Le kiosque a été conçu entièrement à l'interne, au moyen de matériel prêt à être utilisé.

La bibliothèque amorce également la conception d'un système numérique de dépôt d'archives afin d'aider à gérer et à organiser les nombreux projets de numérisation retenus par la bibliothèque. Le nouveau système électronique en ligne permet la collecte de documents numériques (textes, photos, vidéos, audio) à cataloguer avec des métadonnées adaptées et fournit des éléments d'avant-garde tels que la recherche en texte intégral. Les premières collections qui seront ajoutées comprennent des copies numérisées de la Gazette royale (1972 à 1997) et des communiqués du gouvernement (1965 jusqu'à aujourd'hui). La première utilisation générale de l'application devrait se faire au printemps 2017.

Personnel

La bibliothèque engage deux stagiaires d'été. Emma-Jayne Orser-Kooistra et Makenzie Taylor travaillent à divers projets, notamment l'inventaire, l'ajout de couvertures numérisées aux documents du catalogue, la recherche d'articles de journaux à valeur historique, la préparation de listes de documents de Statistique Canada, ainsi que le balayage numérique de publications déposées pour la nouvelle initiative de dépôt de documents électroniques.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

Comme c'est le cas dans la plupart des autres pays du Commonwealth britannique, les comptes rendus officiels des débats de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, soit le *Journal des débats (hansard)*, sont appelés le « hansard ». Ce nom tire son origine de Thomas Hansard, qui publie les débats du Parlement britannique sous le nom de *Hansard's Parliamentary Debates* au début des années 1800.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick produit les transcriptions des séances et des réunions de comités de l'Assemblée législative et s'occupe de l'enregistrement et du fonctionnement de la console pour toutes les activités qui s'y déroulent. Pendant l'année 2016, le personnel du Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick transcrit et révisé plus de 3,4 millions de mots. De plus, il assiste à 548 heures de délibérations de la Chambre et des comités, dont il assure l'enregistrement.

Transcription du hansard

À partir de fichiers audio de cinq minutes, le personnel produit des bleus, soit les transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction, puis les affiche sur le réseau de l'Assemblée législative. Lorsque les bleus d'un jour de séance ou d'une réunion sont terminés, ils sont réunis en un seul document puis affichés de nouveau. La mise au point des transcriptions des travaux de la Chambre est réalisée, en plus des transcriptions des travaux de comités qui, sur motion adoptée, doivent être jointes à celles des travaux de la Chambre. Les transcriptions mises au point sont envoyées à la traduction ; après quoi, le personnel du hansard dispose la version originale et la traduction en deux colonnes. Les transcriptions en deux colonnes sont envoyées aux fins d'impression, de reliure, puis de distribution.

Chaque jour lorsque l'Assemblée siège, il faut d'abord transcrire la période des questions, les messages et les extraits demandés avant de s'occuper du reste des transcriptions des séances et des travaux de comités. Le tableau ci-après présente le nombre de transcriptions prioritaires qui sont produites au cours de l'année.

TRANSCRIPTIONS PRIORITAIRES PRODUITES			
Période des questions	Messages	Demandes d'extraits	TOTAL
39	554	246	839

La période des questions est transcrite, affichée sur le réseau de l'Assemblée législative et distribuée environ trois heures après sa fin. L'opposition pose 634 questions, et les sujets traités le plus souvent sont l'immersion en français, le Programme extra-mural, le système d'éducation, les mesures législatives et Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick.

Les transcriptions de messages comptent 200 présentations d'invités, 195 messages de félicitations et 159 condoléances. Les messages sont transcrits, font l'objet de recherches, sont révisés et sont affichés sur le réseau de l'Assemblée législative le jour où ils sont prononcés ou le lendemain.

Les demandes de transcription sont directement envoyées au Bureau du hansard par le client ou par l'intermédiaire de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Sur les 246 demandes traitées par le personnel du hansard, 107 sont des demandes de transcription des travaux de la Chambre et 139, des demandes de transcription des travaux de comités. Par ailleurs, 91 transcriptions demandées sont achevées par le personnel et fournies le jour même de la demande.



En 2016, le personnel assiste à 46 séances et à 85 réunions de comités. Sont tenues 40 réunions de comités permanents dont les transcriptions sont jointes à celles des travaux de la Chambre et 45 réunions de comités permanents ou spéciaux dont les transcriptions n'y sont pas jointes. Le personnel achève les bleus de 45 jours de séance, de 45 réunions de comités et de parties d'autres séances ou réunions. En outre, le personnel met au point la transcription de 31 jours de séance.

Tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous, à la fin de l'année, le personnel a transcrit et révisé plus de 3,4 millions de mots, ce qui représente une augmentation de 281 666 mots par rapport à l'année précédente.

TRANSCRIPTION ACHEVÉE	
Sources des transcriptions	Compte de mots
Assemblée législative	1 714 781
Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires*	502 047
Comité permanent de la politique économique*	591 872
Autres comités permanents et spéciaux	647 881
TOTAL	3 456 581

*Sur motion adoptée, transcriptions jointes à celles des travaux de la Chambre

Recherche

Afin de produire une transcription exacte, le personnel effectue des recherches en ayant recours au matériel de référence interne et aux documents qui sont recueillis par le personnel du hansard dans les deux Chambres, qui sont fournis par d'autres bureaux ou qui sont obtenus auprès de ces derniers. Le matériel de recherche est conservé afin qu'il puisse être consulté pendant la transcription. Lorsque la transcription d'une séance est achevée, les dossiers de recherche sont mis à la disposition des personnes qui traduisent le hansard ; ainsi, la recherche effectuée peut profiter à d'autres.

En 2016, 474 déclarations sont présentées à l'Assemblée, soit 86 déclarations de ministres et 388 déclarations de députés. Les déclarations, les allocutions et les messages reçus sont vérifiés afin de s'assurer que les transcriptions reflètent le discours prononcé. Lorsque c'est possible, les documents papier sont numérisés afin d'éviter de les retaper.

Enregistrement et enregistrement sonore

Le Bureau du hansard continue de participer à la diffusion et à la webdiffusion des délibérations et à l'enregistrement en vue de la production du hansard. En 2016, le personnel enregistre les activités dans trois systèmes d'enregistrement numérique, lesquels se trouvent dans le Bureau du hansard, actionne les micros pendant la tenue des activités, vérifie régulièrement le matériel de son et d'enregistrement, coordonne les essais et vérifie de nouveau le matériel de son avant chaque séance de la Chambre et chaque réunion de comité. Durant l'enregistrement, le personnel surveille les systèmes d'enregistrement numérique et change au besoin l'état d'enregistrement des activités.

Pendant les séances et les réunions, le personnel actionnant les micros dans chaque Chambre fait la postsonorisation pour donner le nom aux intervenants et d'autres observations, crée les journaux et les affiche sur le réseau de l'Assemblée législative, se procure les documents qui sont consultés pendant les discours et les délibérations et obtient le nom des intervenants et des



visiteurs qui sont présentés et d'autres renseignements à leur sujet. Les données de la postsonorisation ainsi que les documents et les renseignements recueillis sont utilisés pendant la transcription, tout comme le sont les journaux. Le personnel du hansard et d'autres bureaux ont recours à ces derniers aux fins de recherche.

Au cours de 2016, les réunions de comités diffusées ont souvent lieu dans la Chambre de l'Assemblée lorsque les travaux de la Chambre sont suspendus. Alors que le personnel du hansard présent à la Chambre assure la liaison avec les greffiers parlementaires, le personnel au Bureau du hansard arrête et actionne les systèmes d'enregistrement, répétant ce processus à la reprise des travaux de la Chambre. En 2016, une étude est réalisée afin de doter le bureau d'un processus plus efficient au chapitre de l'enregistrement et de la transcription.

Au cours de l'année, le personnel du hansard assiste à quelque 548 heures de délibérations, qu'il enregistre et au cours desquelles il assure le fonctionnement de la console, c'est-à-dire : 198 heures pendant 46 séances de la Chambre et 350 heures pendant 85 réunions de comités. En 2016, le temps consacré au fonctionnement de la console a augmenté de 133 heures comparativement à l'année précédente et de 90 heures comparativement à la moyenne des cinq dernières années, qui est de 458 heures. Le tableau ci-après illustre le temps consacré au fonctionnement de la console pendant les séances de la Chambre et les réunions de comités ainsi que le nombre de périodes de travail de 75 minutes effectué par le personnel depuis cinq ans.

Heures de fonctionnement de la console De 2012 à 2016						
Année	Chambre		Comités		Total d'heures à la console	Nombre de périodes de travail à la console (1,25 heure chacune)
	Séances	Heures	Réunions	Heures		
2016	46	198	85	350	548	438
2015	64	241	60	174	415	332
2014	58	296	29	84	380	304
2013	67	347	60	174	521	417
2012	53	297	46	130	427	342

En plus d'assurer le fonctionnement de la console et de vérifier le matériel de son et d'enregistrement en vue des séances de la Chambre, des réunions de comités et des activités spéciales, le personnel s'acquitte des tâches habituelles entourant la préparation du matériel de la console et l'horaire de travail et se déplace pour assister à des réunions de comités tenues à l'extérieur. Au cours de 2016, le personnel s'occupe de la console pendant les 141 activités suivantes :

46 séances de l'Assemblée législative

85 réunions de comités

- 25—réunions du Comité permanent de la politique économique ;
- 25—réunions du Comité spécial sur les changements climatiques, ce qui comprend 10 réunions à l'extérieur ;
- 15—réunions du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires ;
- 8—réunions du Comité permanent des comptes publics ;
- 4—réunions du Comité permanent des corporations de la Couronne ;
- 3—réunions du Comité permanent des corporations de la Couronne et du Comité permanent des comptes publics (réunions mixtes) ;
- 2—réunions du Comité permanent de modification des lois ;



- 2—réunions du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ;
- 1—réunion du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

10 activités spéciales

- 2—conférences des présidents d'assemblée du Canada ;
- 3—colloques parlementaires pour élèves ;
- 1—séance d'orientation sur les langues officielles organisée par le Bureau du Conseil exécutif ;
- 1—atelier intitulé Action des jeunes Atlantique organisé par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse ;
- 1—cérémonie de remise des Prix du Duc d'Édimbourg ;
- 1—cérémonie de nomination des conseillers de la reine ;
- 1—cérémonie de remise de la Fourragère du Canada.

Activités professionnelles : Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le rôle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'offrir des conseils quant à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard. Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick continue en 2016 de jouer un rôle actif au sein de l'association en contribuant à son bulletin, en répondant aux demandes formulées par des collègues d'autres corps législatifs et à celles qui sont formulées au moyen du serveur de liste de l'association ainsi qu'en assistant et en participant à la conférence annuelle.

Ressources humaines et activités

Au cours de l'année, le personnel se réunit chaque semaine pour planifier les jours de séance et les activités à venir et en discuter, instaurer, examiner et perfectionner les systèmes de travail et faire le point sur les progrès réalisés dans tous les aspects de la production du hansard. Le personnel suit des cours sur des logiciels, de la formation en langue seconde et des cours de perfectionnement professionnel offerts à l'extérieur. Plusieurs membres du personnel assistent aux séances sur le mieux-être des employés offertes sur place et plus tard, à l'occasion des réunions du personnel, ils transmettent l'information et les documents reçus.

Une employée prend part à la séance d'orientation des nouveaux pages afin d'expliquer le travail du Bureau du hansard et les responsabilités que doit assumer le personnel du hansard dans les deux Chambres. Elle explique à quel point la présence des pages aux deux Chambres et l'aide qu'ils y apportent contribuent à la production des transcriptions et leur distribue un feuillet d'information qu'ils pourront consulter ultérieurement.

La dernière année civile est chargée pour le personnel du Bureau du hansard. Durant chaque mois de 2016, le personnel s'est occupé de l'enregistrement et de l'enregistrement sonore des délibérations de la Chambre ou de comités, ce qui a donné lieu à la production et à la mise au point des transcriptions correspondantes. Pendant l'année à venir, le personnel se réjouit à la perspective d'utiliser de nouveaux processus et de réaliser de nouveaux gains d'efficacité afin d'améliorer davantage les services qu'il offre à l'Assemblée législative.



TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, traductrice en chef

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée de 3 traductrices autonomes, de 2 traductrices intermédiaires et de 2 traductrices débutantes, en plus de la traductrice en chef et d'une secrétaire administrative.

Le mandat de Traduction des débats découle de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. En application de l'article 8 de la loi, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Cette exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités ainsi que des documents procéduraux et d'autres pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Chambre

La Chambre siège 46 jours en 2016, soit 28 jours au cours de la deuxième session de la 58^e législature et 18 jours au cours de la troisième session de la 58^e législature, comparativement à 64 jours en 2015.

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le *Feuilleton et Avis*, les décisions de la présidence et d'autres documents. La traduction du hansard correspond à 62,8 % de la production globale de 2016, comparativement à 55,5 % de la production au cours de l'année précédente. Environ 25 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail du bureau qui ne se rapporte pas au hansard totalise 2 018 pages, soit 492 439 mots.

Le tableau 1 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Jours	55	58	70	64	40
Mots	2 204 380	2 049 070	2 627 731	2 153 215	1 499 702

Pour 2016, la traduction du Journal quotidien représente 8,7 % de la production, soit 2,4 % de plus que la production annuelle du bureau au cours de l'année précédente, malgré la diminution du nombre de jours de séance. L'augmentation est principalement attribuable au nombre exceptionnellement élevé de motions qui sont déposées. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 5,9 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même. À la fin de la séance printanière de 2016, la responsabilité principale du Feuilleton est transférée de Traduction des débats au bureau du greffier.



Parlementaires

Traduction des débats est responsable de la traduction des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit notamment des documents suivants : messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités ; déclarations de ministres et de députés ; présentations de projets de loi et discours à l'étape de la deuxième lecture ; discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat ; discours sur le dépôt d'un document spécial ; discours du trône, discours liés au débat sur celui-ci et à la clôture de ce débat ; discours du budget et discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères.

La traduction des déclarations et des discours pour le compte des parlementaires correspond à 10,3 % de la production globale pour 2016. Par rapport à l'année précédente, le nombre de mots traduits est nettement moins élevé, vu que la session a été plus courte. Au cours des 46 jours de séance en 2016, 245 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées. La diminution du nombre de demandes de traduction reçues, comparativement à l'année précédente, s'explique par la réduction du nombre de jours de séance. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de la deuxième session de la 58^e législature et le discours du trône de la troisième session ainsi que 99 déclarations et 146 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. La traduction pour le compte des ministres correspond à 99 % de la production. Plus de 99 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) visent notamment la correspondance et les communiqués. Le nombre de mots indiqué au tableau 2 représente la traduction des communiqués liés au discours du budget et au discours du trône, les communiqués traduits pour le chef du tiers parti, divers documents traduits pour les comités parlementaires (ordres du jour, correspondance et rapports), ainsi que les demandes des bureaux de l'Assemblée législative.

Tableau 2 : Production (par mots) de Traduction des débats, année civile 2016	
CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	77 647
Journal	115 423
Hansard	831 640
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	135 841
Correspondance et communiqués	14 063
COMITÉS	87 002
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	62 463
TOTAL	1 324 079

En général, la traduction pour les parlementaires, les bureaux et les comités se fait le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, résumés d'exposé, avis de réunion et autres documents des comités permanents et comités



spéciaux de l'Assemblée législative. La traduction pour le compte des comités représente 6,6 % de la production globale pour 2016, principalement en raison des travaux du comité responsable de l'examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative et du Comité spécial sur les changements climatiques.

Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansom, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes ainsi que de la correspondance, des états de divulgation et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond à 4,7 % de la production globale pour 2016. Les documents traduits au cours de l'année comprennent le rapport annuel de l'Assemblée législative.

Ressources humaines

Le bureau de Traduction des débats connaît en 2016 une année exceptionnelle sur le plan des ressources humaines. Deux concours sont planifiés et tenus afin de pourvoir à des postes vacants et à des vacances possibles. Une ancienne employée est engagée de nouveau pendant l'été comme traductrice principale. Des examens et des entrevues avec des candidats ont lieu pendant l'automne et l'hiver en collaboration avec le personnel des ressources humaines. Des entrevues axées sur les compétences comportementales sont réalisées et, vers la fin de l'année, des candidates sont retenues aux postes de traductrice débutante et traductrice principale. Les deux traductrices acceptent l'offre qui leur est proposée et consentent à entrer en fonction en janvier 2017.

De concert avec le greffier de l'Assemblée législative, le directeur des finances et des ressources humaines par intérim, la surveillante du Service des ressources humaines et une traductrice principale, la traductrice en chef élabore une directive et une entente sur le télétravail applicables à la nouvelle employée en télétravail, ainsi qu'à tout télétravailleur futur.

Les membres chevronnés du personnel continuent d'encadrer et de former les traductrices débutantes et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. Diverses membres de l'équipe suivent des cours pour apprendre à utiliser certains logiciels et perfectionner des compétences traductionnelles, et la majorité du personnel participe à plusieurs ateliers organisés dans le cadre du Programme d'aide aux employés et leur famille qui portent, entre autres, sur la gestion du changement et la gestion du temps.

Pendant la session, les membres de l'équipe de Traduction des débats continuent de faire preuve d'un grand dévouement en travaillant les soirs, souvent jusqu'aux petites heures du matin, et les fins de semaine, après une semaine complète de travail, afin d'assurer aux parlementaires en temps opportun une traduction fidèle et exacte de leurs déclarations et discours.

Conclusion

En 2016, la production totale s'élève à 1 324 079 mots, soit une augmentation importante par rapport à l'année 2015. Au cours de l'année, 860 demandes de traduction électroniques sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Les nouvelles membres du personnel sont formées et préparées afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau en répondant aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 1,72 million de mots, une baisse de 20 % par rapport à 2,15 millions de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,83 million de mots, une hausse de 22 % par rapport à 0,68 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 0,89 million de mots, contre 1,47 million de mots au cours de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,25 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 19,83 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 5 avril 2005 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 642 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2004-2005, y compris 23 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2016. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 0,89 million de mots, contre 1,47 million de mots au cours de l'année précédente, une baisse de 39 %.
- Pendant l'année à l'étude, 46 nouvelles séances ont lieu, tandis que 22 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 24 fascicules, contre une augmentation de 45 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 143 mois (soit 709 jours de séance), contre 138 mois (soit 685 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 53 500 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Le *Guide de rédaction parlementaire* a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec sept traductrices parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du chef du tiers parti.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et le chef du tiers parti) et doit être utilisé pour le salaire du personnel, le salaire et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du chef du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir au chef du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Le député et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.